

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Le titre est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Dois-je faire rapport du projet de loi sans proposition d'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Le sénateur Doody:** Honorables sénateurs, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le ministre de sa présence ici aujourd'hui. Nous espérons le revoir de temps à autre.

**Le sénateur Frith:** Mais pas à la fin d'une session ou d'une séance.

**Son Honneur le Président *pro tempore*:** Honorables sénateurs, le Sénat reprend sa séance.

#### RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER

**L'honorable Rhéal Bélisle:** Honorables sénateurs, le comité plénier, auquel a été renvoyé le projet de loi C-101, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, a examiné le projet de loi et m'a chargé d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

#### 3<sup>e</sup> LECTURE

**Son Honneur le Président *pro tempore*:** Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

**L'honorable Finlay MacDonald (Halifax),** avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)b) du Règlement, propose que le projet de loi soit lu maintenant pour la troisième fois.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

[Français]

#### LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

##### PROJET DE LOI MODIFICATIF—ÉTUDE EN COMITÉ PLÉNIER

L'ordre du jour appelle:

Le Sénat en comité plénier sur le Projet de loi C-97, Loi modifiant le Code canadien du travail.

Le Sénat s'ajourne donc à loisir et se forme en comité plénier sous la présidence de l'honorable Rhéal Bélisle pour examiner le projet de loi.

Conformément à l'article 18 du Règlement du Sénat, l'honorable Pierre Cadieux, ministre du Travail, est accompagné jusqu'à sa place au Sénat.

**Le président:** Honorables sénateurs, je souhaite la bienvenue au ministre Cadieux. Puis-je lui demander s'il a une déclaration à faire.

**L'honorable Pierre H. Cadieux (ministre du Travail):** Merci beaucoup.

[Traduction]

Je suis bien aise d'être au Sénat pour la quatrième fois, mais la première sans doute pour examiner un projet qui ne prête pas à controverse.

**Le sénateur Frith:** C'est beau l'illusion!

**Le sénateur Argue:** Parlez-nous de la situation à Prince Rupert.

**M. Cadieux:** Si vous y tenez, je peux répondre à cette question. Cependant, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je préférerais terminer mes observations préliminaires. Ensuite, je serai entièrement à votre disposition.

Je suis là pour répondre au plus grand nombre de questions possible. Je préférerais m'en tenir à ce projet de loi important, mais si vous désirez m'interroger au sujet de la grève des manutentionnaires du grain à Prince Rupert, je vous répondrai volontiers.

**Le sénateur Argue:** Si mes collègues veulent bien me pardonner, j'aimerais que le ministre, s'il n'y voit pas d'inconvénient, réponde à ma question.

**Le sénateur Doody:** Pourrions-nous commencer par le projet de loi?

**Le sénateur Argue:** C'est comme vous voudrez. Ce n'est pas moi qui commande.

**M. Cadieux:** Dès que nous aurons terminé l'examen des deux projets de loi, sénateur, je répondrai à votre question.

**Le sénateur Frith:** C'est une question d'horaire, non pas une condition.

**Le président:** Honorables sénateurs, le Sénat est formé en comité plénier pour étudier le projet de loi C-97, tendant à modifier le Code canadien du travail.

Pourrions-nous remettre à plus tard la discussion sur le titre du projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Qui voudrait commencer à poser des questions? L'article 1 est-il adopté?

**Le sénateur Frith:** Le ministre ne fera-t-il pas un exposé?

**Le président:** La parole est au sénateur Marsden.

**Le sénateur Marsden:** Merci, monsieur le président. Je voudrais poser quelques questions au ministre. Elles ont trait à divers articles du projet de loi et non précisément à l'article 1. Puis-je les poser maintenant?

**Le président:** Oui.

**Le sénateur Marsden:** Le ministre sait probablement que nous croyons que cette mesure comble une lacune. Il y avait une échappatoire qu'il fallait supprimer et c'est ce que nous faisons maintenant. Nous sommes en faveur de ce projet de loi.

Peut-il nous dire s'il existe d'autres échappatoires de ce genre que vous avez l'intention de faire disparaître sous peu concernant les employés assujettis au Code canadien du travail?

**M. Cadieux:** Comme vous le savez, sénateur, des modifications présentées en 1984 sont entrées en vigueur en 1985. A ma connaissance, nous nous occupons actuellement de la seule échappatoire existante. Nous présenterons volontiers cette modification, afin de supprimer cette échappatoire, car telle n'était pas l'intention du législateur à cette époque. Nous avons été mis au courant de son existence. Nous l'avons trouvée injuste et nous avons agi aussi rapidement que possible.